



AVIS DE TENUE DE COMPÉTITION

CHAMPIONNATS DE SOUS-SECTION QUÉBEC

PATINAGE CANADA 2018

Amendé 31 septembre 2017

Dates : 28 septembre au 1^{er} octobre 2017
Lieu : Aréna Marc Simoneau et aréna Marcel-Bédard
Québec, arrondissement Beauport
Hôte : CPA Beauport
Sanctionnés par : Patinage Canada P-17-003

-----AVIS IMPORTANT-----

Veillez prendre note que l'inscription en ligne est obligatoire pour tous les participants. Les frais d'inscriptions peuvent être payés en ligne ou par chèque / mandat-poste SEULEMENT et devront être reçus au bureau de Patinage Québec avant le jeudi 24 août 2017, 16h.

Veillez noter qu'aucun délai ne sera accordé et que seul le courrier reçu à cette date sera considéré.

TABLE DES MATIÈRES**PAGE**

—	
BUT DES CHAMPIONNATS DE SECTION	3
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	3
PERSONNES-RESSOURCES DU COMITÉ ORGANISATEUR LOCAL	4
PATINOIRES.....	4
CONDITIONS EXIGÉES POUR L'INSCRIPTION (Manuel des compétitions de qualification, paragraphe 515)	5
DROITS D'INSCRIPTION	6
RESTRICTIONS CONCERNANT L'INSCRIPTION (partie du Manuel des compétitions de qualification, paragraphe 530 (5))	6
CHOIX DES CONCURRENTS DES CHAMPIONNATS DE SOUS-SECTION QUÉBEC DE PATINAGE CANADA	7
HORAIRE DE LA COMPÉTITION	9
PRÉCISIONS CONCERNANT LES ÉPREUVES – CHAMPIONNATS DE SOUS-SECTION QUÉBEC DE Patinage Canada (partie du Manuel des compétitions de qualification, paragraphe 520).....	9
INSCRIPTION ET GLACE D'ENTRAÎNEMENT POUR LES CHAMPIONNATS DE SECTION (conformément au Manuel des compétitions de qualification, paragraphe 520(8(i) –(j)).....	10
ACCREDITATION DES ENTRAÎNEURS.....	11
SYSTÈME DE NOTATION.....	11
MUSIQUE	11
PRIX.....	12
HÉBERGEMENT	12
ACCIDENTS ET RESPONSABILITÉ	12
AUTRES RENSEIGNEMENTS	12
VIDÉO	12
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES BILLETS D'ADMISSION	14

BUT DES CHAMPIONNATS DE SECTION

Les championnats de section permettent de repérer les meilleurs patineurs de chaque province qui avanceront à la prochaine ronde de compétitions de qualification menant en fin de compte aux Championnats canadiens de patinage artistique. Les championnats de section représentent la première expérience de compétition des patineurs du volet compétition, et d'un point de vue technique, ils doivent être organisés de façon aussi semblable que possible que les Championnats canadiens sur le plan des règlements et de l'expérience de compétition.

Chacun des championnats de section est la propriété de Patinage Canada et peut être commandité au niveau local, conformément aux lignes directrices sur le marketing de Patinage Canada. La planification et l'exécution des championnats de chaque section sont déléguées à la section ou à son comité hôte avec l'appui de Patinage Canada, à l'échelon national, mais la compétition relève de la surveillance technique d'un représentant technique désigné par la section. Patinage Canada fournit à chaque section une trousse d'orientation qui décrit les responsabilités et les lignes directrices pour l'événement. Patinage Canada fournit des modèles pour tout matériel promotionnel des événements de section afin d'assurer l'uniformité à l'échelon national.

Les championnats de section donnent à la section l'occasion de présenter ses patineurs talentueux, de former les officiels et les bénévoles, de reconnaître les commanditaires et d'offrir un spectacle de patinage aux publics au niveau provincial.

En vertu des règlements de Patinage Canada, tous les championnats de section doivent être terminés au plus tard le premier dimanche qui suit le 30 novembre de l'année de patinage en cours.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Les championnats de la Sous-section Québec de Patinage Canada 2018 se dérouleront conformément au Manuel des compétitions de qualification de Patinage Canada et aux Règlements sur le CPC en ce qui concerne les règles particulières régissant les épreuves de qualification et les épreuves qui se déroulent en vertu du système CPC. Le dossier technique pré-compétition de chaque discipline particulière, les communiqués de l'ISU et les éclaircissements devraient aussi être consultés en vue de la saison qui vient.

Les règlements qui régissent les championnats de section s'appliquent aussi à toute ronde éliminatoire de sous-section ou de section, à moins d'indication contraire dans le présent avis de tenue de compétition.

Si quatre concurrents ou moins sont inscrits à un championnat de section (8 ou moins au Québec), la section peut annuler la compétition et approuver l'inscription des concurrents en question à la compétition Défi de Patinage Canada dans la même catégorie (le cas échéant).

PERSONNES-RESSOURCES DU COMITÉ ORGANISATEUR LOCAL

Gestionnaire de la compétition :
Téléphone :
Courriel :
Site Internet :

Marie-Josée Tessier
514 252-3073 poste 3597
mjtessier@patinage.qc.ca
www.patinage.qc.ca

Présidente du comité organisateur :
Représentante technique :
Spécialiste de données en chef :

Anna Girard
Dany Dégarie
Hélène D'Amour

PATINOIRES

Nom de la patinoire	Dimension de la surface des glaces :
Aréna Marc Simoneau 3500, rue Cambronne Beauport (Québec) G1E 7H2	85 x 200 pieds (Glace #1) 85 x 200 pieds (Glace #2)

ADMISSIBILITÉ AUX COMPÉTITIONS (règlement 5401 de Patinage Canada)

Les participants aux épreuves des Championnats canadiens et aux épreuves de qualification des Championnats canadiens doivent satisfaire aux critères suivants :

- (1) **PERSONNE ADMISSIBLE** : être des personnes admissibles, définies à la section 2100 du Manuel des règlements de Patinage Canada.
- (2) **MEMBRE ASSOCIÉ** : être membres associés en règle de l'Association.
- (3) **CITOYENNETÉ CANADIENNE** : être citoyens canadiens selon la Loi de 1985 sur la citoyenneté ou, si sujets étrangers, avoir un statut de résident permanent et résider au Canada depuis au moins un an avant la date de la tenue des championnats auxquels ils désirent participer. Si le participant est d'âge légal, il doit signer, en toute bonne foi, son intention de devenir citoyen canadien. Si le participant n'est pas canadien et qu'il est mineur, lui-même et ses parents (ou les tuteurs si les deux parents sont décédés) doivent signer, sous serment, auprès du chef de la direction générale de Patinage Canada, une déclaration indiquant son intention de devenir citoyen dès que ce sera légalement possible.

Dans le cas d'un couple de patinage ou de danse sur glace, au moins un des deux partenaires doit avoir la citoyenneté canadienne. L'autre partenaire peut être citoyen ou résident de n'importe quel autre pays membre de l'ISU et ne doit pas nécessairement résider au Canada.

Tous les citoyens étrangers qui souhaitent concourir aux compétitions de qualification de 2017-2018 de Patinage Canada doivent remplir le [FORMULAIRE DE DEMANDE POUR LES CITOYENS ÉTRANGERS](#). Pour être admissible à concourir aux compétitions de qualification de 2017-2018 de Patinage Canada, vous devez présenter une lettre « d'acceptation » du bureau national de Patinage Canada lorsque vous vous inscrivez à une compétition de qualification de 2017-2018.

Veillez remplir le [FORMULAIRE DE DEMANDE POUR LES CITOYENS ÉTRANGERS](#) et le faire parvenir à l'attention de Laura Baker, analyste, Haute performance, au plus tard le 22 août 2017, le cachet de la poste en faisant foi.

- (4) **POLITIQUE ANTIDOPAGE ET PROGRAMME DE CONTRÔLE ANTIDOPAGE** : accepter d'observer les règlements généraux et les règlements de l'Association concernant les contrôles antidopage effectués avec ou sans préavis, comme le détermine régulièrement le conseil d'administration. Ces règlements s'intitulent « Politique antidopage et Programme de contrôle antidopage de Patinage Canada » et seront mis à la disposition des participants éventuels qui en font la demande à leur section ou au bureau national. (Consulter les Politiques et procédures de Patinage Canada.)

CONDITIONS EXIGÉES POUR L'INSCRIPTION (Manuel des compétitions de qualification, paragraphe 515)

- (1) **EXIGENCES EN MATIÈRE DE TESTS** : Les concurrents qui désirent participer aux Championnats de section et aux événements menant aux Championnats de section doivent avoir réussi les tests énumérés au règlement 510 du Manuel des compétitions de qualification (voir ci-dessous) avant le 20 août qui précède les championnats. Un patineur qui a réussi un test ou une partie d'un test supérieur peut aussi être considéré admissible à condition de satisfaire aux exigences minimales de test.
- (2) **EXIGENCES EN MATIÈRE D'ÂGE** : Les concurrents qui désirent participer aux compétitions de qualification menant aux Championnats canadiens de patinage artistique doivent satisfaire aux exigences en matière d'âge stipulées au règlement 510.
- (3) **PARTICIPATION AUX ÉPREUVES DE PATINAGE EN SIMPLE AUX CHAMPIONNATS DE SECTION** : Un concurrent ne peut participer qu'aux épreuves de patinage en simple des Championnats de la section dont son club d'appartenance est membre.
- (4) **PARTICIPATION AUX ÉPREUVES DE PATINAGE EN COUPLE OU DE DANSE AUX CHAMPIONNATS DE SECTION** : Un couple de patinage en couple ou de danse composé de patineurs dont les clubs appartiennent à différentes sections ne peut participer qu'à un seul des championnats de section des sections représentées par ses membres. Les présidents des sections concernées doivent être informés du championnat auquel le couple participera.

INSCRIPTION DES CONCURRENTS

Les inscriptions doivent être faites en ligne via le site www.amilia.com/fpaq. Toutes les inscriptions et les paiements doivent être reçus au plus tard le **jeudi 24 août 2017 à 16 h**.

Les droits d'inscription doivent être payés en ligne ou par chèque. Aucun chèque postdaté après le 24 août 2017, 16h ne sera accepté. Les chèques doivent être libellés à l'ordre de Patinage Québec et postés à l'adresse suivante :

Patinage Québec
a/s Marie-Josée Tessier, coordonnatrice aux compétitions
4545, av. Pierre-de Coubertin
Montréal (Québec) H1V 0B2

Aucun remboursement ne sera autorisé après la date limite d'inscription. Il est de la responsabilité des patineurs de s'assurer qu'ils sont éligibles dans la catégorie où ils s'inscrivent.

Pour les remboursements effectués avant la date limite, Patinage Québec déduira du remboursement des frais d'administration de 5 % ainsi que les frais relatifs à l'inscription en ligne.

Aucun changement de groupe ou de catégorie ne sera effectué après l'affichage sur le site Internet.

DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription n'incluent pas les frais administratifs (3.75%) et les taxes.

Simple	Pré-Novice à Senior Dames
Programmes combinés (court et libre)	235 \$

L'inscription des patineurs, des officiels et des entraîneurs commencera une heure avant le début des événements. L'inscription se fait sur chaque site de compétition.

Le formulaire de contenu du programme doit être remis avec votre CD lors de votre inscription sur le site de la compétition.

RESTRICTIONS CONCERNANT L'INSCRIPTION (partie du Manuel des compétitions de qualification, paragraphe 530 (5))

CHAMPIONNATS CANADIENS DE PATINAGE ARTISTIQUE :

- (a) **COMPÉTITION DANS LA MÊME DISCIPLINE D'UNE MÊME ÉPREUVE** : Aucun concurrent ne peut participer plus de trois fois dans la même discipline (patinage en simple, patinage en couple ou danse) à la même épreuve (novice) des Championnats canadiens.
- (b) **VAINQUEUR D'UNE ÉPREUVE (NOVICE)** : Le vainqueur d'une épreuve de patinage en couple ou de danse des Championnats nationaux juniors n'est pas admis à participer de nouveau à la même épreuve.
- (c) **UN PARTENAIRE D'UN COUPLE SENIOR DE PATINAGE OU DE DANSE PARTICIPANT À UNE COMPÉTITION JUNIOR LES ANNÉES SUIVANTES** : Un partenaire d'un couple de patinage ou de danse qui se classe premier, deuxième ou troisième aux Championnats canadiens seniors ne peut s'inscrire à la même épreuve aux Championnats canadiens juniors avec un partenaire différent, une année subséquente.

EXIGENCES EN MATIÈRE DE TESTS ET D'ÂGE POUR LA PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS (partie du Manuel des compétitions de qualification, paragraphe 510)

- (1) **ÉPREUVES PRÉ-NOVICE**
 - (a) **PATINAGE EN SIMPLE**
 - (i) **TEST** : Avoir réussi le test complet Junior Bronze de style libre ou un test de niveau supérieur.
 - (ii) **ÂGE** : Les concurrentes de compétition de patinage en simple Pré-Novice doivent être âgées de moins de 16 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

- (2) **ÉPREUVES NOVICE**
 - (a) **PATINAGE EN SIMPLE**
 - (i) **TEST** : Avoir réussi le test complet Or de style libre.
 - (ii) **ÂGE** : Les concurrentes de compétition de patinage en simple novice doivent être âgées de moins de 17 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

- (3) **ÉPREUVES JUNIOR**
 - (a) **PATINAGE EN SIMPLE**
 - (i) **TEST** : Avoir réussi le test complet Or de style libre.
 - (ii) **ÂGE** : Les concurrentes de compétition de patinage en simple junior doivent être âgées de moins de 19 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition. Les concurrentes doivent satisfaire aux critères d'âge fixés par l'ISU pour le niveau junior (seule la limite maximale d'âge s'applique).

- (4) **ÉPREUVES SENIOR**
 - (a) **PATINAGE EN SIMPLE**
 - (i) **TEST** : Avoir réussi le test complet Or de style libre.
 - (ii) **ÂGE** : Aucune restriction.

CHOIX DES CONCURRENTS DES CHAMPIONNATS DE SOUS-SECTION QUÉBEC DE PATINAGE CANADA

Le choix des concurrents des Championnats de Sous-Section Québec de Patinage Canada qui avanceront aux Championnats « A » de la Section Québec de Patinage Canada 2018 se fait comme suit :

(a) PATINEUSES PRÉ-NOVICE DAMES

Les **96 meilleurs pointages techniques** combinés des programmes court et libre se qualifieront pour les Championnats « A » de section Québec 2018. En cas d'égalité, le pointage total sera utilisé pour départager les patineuses. La liste sera disponible une heure trente après la fin des compétitions Pré-Novice Dames.

(b) PATINEUSES NOVICE DAMES

Les **40 meilleurs pointages techniques** combinés des programmes court et libre se qualifieront pour les Championnats « A » de section Québec 2018. En cas d'égalité, le pointage total sera utilisé pour départager les patineuses. La liste sera disponible une heure trente après la fin des compétitions Novice Dames.

(c) PATINEUSES JUNIOR DAMES

Pour les Junior Dames, les **24 premières patineuses** se qualifieront pour les Championnats « A » de section Québec 2018.

(d) **PATINEUSES SENIOR DAMES**

Pour les Senior Dames, les **24 premières patineuses** se qualifieront pour les Championnats « A » de section Québec 2018.

(e) **EXEMPTIONS DES CONCURRENTES AUX COMPÉTITIONS DE SOUS-SECTION**

Les concurrents qui s'inscrivent à une épreuve de compétition de sous-section pertinente et qui, durant la même saison de compétition, ont été sélectionnés par Patinage Canada ou, dans le cas d'un Grand Prix senior, par le groupe de sélection du Grand Prix de l'ISU (ou par Patinage Canada dans le cas d'inscriptions canadiennes aux Internationaux Patinage Canada) pour participer à un Grand Prix junior, un Grand Prix senior ou à un événement international senior auront droit à une exemption automatique pour passer directement à la compétition Championnats A de section pour chaque épreuve de la discipline pour laquelle un tel concurrent était inscrit à une telle compétition de section.

Les concurrents qui s'inscrivent aux épreuves seniors des compétitions de sous-section pertinentes et (i) qui ont été sélectionnés par le groupe de sélection du Grand Prix de l'ISU (ou par Patinage Canada dans le cas d'inscriptions canadiennes aux Internationaux Patinage Canada) pour participer à un Grand Prix senior ou (ii) qui se sont qualifiés pour la finale du Grand Prix junior auront droit à une exemption automatique pour passer directement aux Championnats A de section Québec de la même épreuve de la discipline, au cours de la même saison de compétition.

(F) **POLITIQUE SUR LES EXEMPTIONS DES PATINEUSES INSCRITES À LA SÉRIE ESTIVALE NATIONALE**

Athlètes exemptés à la suite de la série estivale nationale de Patinage Canada : Les concurrents qui s'inscrivent à une ou des épreuves aux Championnats de section pertinents et qui, durant la même saison de compétition, se sont classés parmi les meilleurs dans la série estivale nationale de Patinage Canada, auront droit à une exemption automatique pour passer directement à la compétition Défi, pour chaque épreuve de la discipline pour laquelle un tel concurrent a concouru à la série estivale nationale de Patinage Canada.

- En ce qui concerne les épreuves pré-novices et novices de patinage en simple, les dix meilleurs concurrents de la série estivale nationale de Patinage Canada recevront des exemptions pour passer directement à la compétition Défi.
- En ce qui concerne les épreuves pré-novices et novices de patinage en couple et de danse sur glace, les cinq meilleures équipes de la série estivale nationale de Patinage Canada recevront des exemptions pour passer directement à la compétition Défi.
- En ce qui concerne toutes les épreuves juniors, les cinq meilleurs concurrents et équipes de la série estivale nationale de Patinage Canada, recevront des exemptions pour passer directement à la compétition Défi.
- En ce qui concerne toutes les épreuves seniors, les trois meilleurs concurrents et équipes de la série estivale nationale de Patinage Canada, recevront des exemptions pour passer directement à la compétition Défi.

Dans le but de continuer à assurer l'excellence, les patineurs qui recevront des exemptions, pour passer directement à la compétition Défi à la suite de la série estivale nationale de Patinage

Canada, devront concourir à des Championnats de section afin de maintenir leur exemption; toutefois, le classement aux Championnats de section n'aura aucune incidence sur l'exemption.

TABLEAU RÉCAPITULATIF :

	Pré-Novice	Novice	Junior	Senior
Sous-Section 2018 (a, b, c et d)	96	40	24	24
Exemption Patinage Canada (e)	À venir	À venir	À venir	À venir
Exemption Série Estivale Nationale (f)	À venir	À venir	À venir	À venir
Championnats de section	96 +	40 +	24+	24 +

(g) REMPLAÇANTES

Aucune remplaçante ne sera nommée.

HORAIRE DE LA COMPÉTITION

L'horaire sera disponible sur le site de Patinage Québec.
Aucune pratique ne sera offerte pendant la compétition.

PRÉCISIONS CONCERNANT LES ÉPREUVES – CHAMPIONNATS DE SOUS-SECTION QUÉBEC DE Patinage Canada (partie du Manuel des compétitions de qualification, paragraphe 520)

1. ÉPREUVES PRÉ-NOVICE

- (a) **CHAMPIONNATS PRÉ-NOVICE DE PATINAGE EN SIMPLE – DAMES** : Cette compétition comprend deux parties :
 - (i) **PROGRAMME COURT** : Un programme court en musique d'une durée maximale de 2 min. 30 sec. qui comprend le groupe d'éléments annoncé par Patinage Canada pour la saison en cours.
 - (iii) **PROGRAMME LIBRE** : Un programme libre d'une durée de 3 min. (+ ou – 10 sec.). Les exigences pour ce programme sont communiquées chaque saison de patinage.

2. ÉPREUVES NOVICE

- (a) **CHAMPIONNATS NOVICE DE PATINAGE EN SIMPLE – DAMES** : Cette compétition comprend deux parties :
 - (i) **PROGRAMME COURT** : Un programme court en musique d'une durée maximale de 2 min. 30 sec. qui comprend le groupe d'éléments annoncé par Patinage Canada pour la saison en cours.

- (ii) **PROGRAMME LIBRE** : Un programme libre d'une durée de 3 min. (+ ou – 10 sec.). Les exigences pour ce programme sont communiquées chaque saison de patinage.

3. ÉPREUVES JUNIOR

- (a) **CHAMPIONNATS JUNIOR DE PATINAGE EN SIMPLE – DAMES** : Cette compétition comprend deux parties définies par l'UIP :

- (i) **PROGRAMME COURT** : Un programme court en musique d'une durée de 2 min. 40 sec. (+/- 10 sec.) qui comprend le groupe d'éléments annoncé par UIP.
- (iii) **PROGRAMME LIBRE** : Un programme libre d'une durée de 3 min. 30 sec. (+ ou – 10 sec.). Les exigences pour ce programme sont communiquées chaque saison de patinage.

4. ÉPREUVES SENIORS

- (a) **CHAMPIONNATS SENIOR DE PATINAGE EN SIMPLE – DAMES** : Cette compétition comprend deux parties définies par l'UIP :

- (i) **PROGRAMME COURT** : Un programme court en musique d'une durée de 2 min. 40 sec. (+/- 10 sec.) qui comprend le groupe d'éléments annoncé par l'UIP
- (iv) **PROGRAMME LIBRE** : Un programme libre d'une durée de 4 min. (+ ou – 10 sec.). Les exigences pour ce programme sont communiquées chaque saison de patinage.

INSCRIPTION ET GLACE D'ENTRAÎNEMENT POUR LES CHAMPIONNATS DE SECTION (conformément au Manuel des compétitions de qualification, paragraphe 520(8(i) –(j))

- (1) **INSCRIPTION** : À moins d'indication contraire dans l'annonce de la compétition, les concurrentes doivent s'inscrire à la compétition avant leur période d'entraînement officielle qui précède immédiatement la première partie de leur épreuve.
- (2) **GLACE D'ENTRAÎNEMENT** : Après s'être inscrites ou avoir participé à une séance d'entraînement officielle prévue pour une compétition, les concurrentes ne peuvent plus patiner ailleurs que sur la glace officielle d'entraînement ou de la compétition prévue pour leur épreuve. Toute infraction à ce règlement peut entraîner la suspension de la concurrente de la compétition en question. Ce règlement s'applique à toutes les épreuves de qualification, y compris les championnats régionaux ou de sous-section, les Championnats de section, les compétitions Défi de Patinage Canada et les Championnats canadiens de patinage artistique.

ACCREDITATION DES ENTRAÎNEURS

Le règlement général 2403 (Politiques et procédures de Patinage Canada) s'applique.

Les entraîneurs doivent avoir la certification minimale du PNCE comme entraîneur provincial (niveau 2) et respecter les normes d'accréditation suivantes:

ENTRÉE GRATUITE

- Vous possédez une carte photo d'entraîneur valide émise par Patinage Québec.

ENTRÉE PERMISE – FRAIS DE 15\$

- Vous ne possédez pas la carte photo des entraîneurs émise par Patinage Québec;
- Votre nom est sur la liste des entraîneurs ET
 - Vous devrez présenter une carte d'identité avec photo, ex. : carte d'assurance maladie ou permis de conduire, ETC.

Si votre nom n'est pas sur la liste, vous devrez présenter :

- Carte photo des entraîneurs de Patinage Québec ET / OU si certaines dates sont échues OU que vous n'avez pas encore reçu votre carte :
- Documents suivants :
 - Preuve que vous êtes membres en 2017-2018
 - Preuve de certification
 - Carte valide de premiers soins
 - Preuve que le BackCheck est à jour

NOUVEAUX ENTRAÎNEURS

Les nouveaux entraîneurs professionnels qui ne satisfont pas aux critères d'accréditation ou de subvention ci-dessus disposeront de trois ans pour obtenir leur certification d'entraîneurs primaires de Patinage STAR, et ce à partir de la date à laquelle ils s'inscriront comme entraîneurs professionnels membres de Patinage Canada.

Deux entraîneurs par concurrente ou concurrent seront accrédités. Deux personnes seulement, choisies par le patineur, la patineuse ou le couple, seront admises au niveau de la glace.

Les entraîneurs doivent s'inscrire en personne et présenter leur carte d'identité VALIDE avec photo. **Ils doivent la porter au cou en tout temps.**

SYSTÈME DE NOTATION

Le système de calcul de points cumulatifs (CPC) est utilisé pour toutes les épreuves.

MUSIQUE

Chaque patineur ou couple de patineurs devra fournir deux (2) CD lors de l'enregistrement, au moins une (1) heure avant le début de son épreuve.

Norme pour les CD

- (1) Il ne doit y avoir qu'un seul programme par CD.
- (2) Ils doivent être enregistrés en format MUSIQUE (Audio).
- (3) Le nom du concurrent, de la concurrente suivi de la catégorie, du type de programme – Court ou Libre, et de la durée de la musique doivent être clairement inscrits sur l'étiquette du CD.
- (4) Les fichiers MP3 ne sont pas acceptés.
- (5) Les disques doivent être présentés dans leurs boîtiers protecteurs.

Nettoyez bien vos disques et assurez-vous qu'ils ne soient pas égratignés afin d'éviter tout problème de lecture. Pour toute question technique, écrivez à info@studiounisons.com.

PRIX

Des médailles standard des championnats de section de Patinage Canada seront décernées aux trois meilleures concurrentes de chaque épreuve. Si seulement deux concurrentes participent à l'épreuve, elles recevront toutes deux une médaille. Si une seule concurrente est inscrite à l'épreuve, elle fera une démonstration, mais n'aura pas de médaille. Vous pourrez obtenir une copie de l'horaire de la remise des médailles au moment de l'inscription.

HÉBERGEMENT

Veuillez vous référer au site Internet de Patinage Québec à www.patinage.qc.ca sous la rubrique « Compétitions » et ensuite « Compétitions provinciales » pour toutes réservations.

ACCIDENTS ET RESPONSABILITÉ

Patinage Canada, Patinage Québec et l'équipe bénévole n'assument aucune responsabilité pour les dommages ou blessures que pourraient subir les patineurs. Comme condition et en considération de leur participation à ces championnats, tous les concurrents et leurs parents ou tuteurs sont réputés avoir accepté d'assumer la responsabilité de toute blessure ou de tout dommage à la personne ou à la propriété du concurrent ou de la concurrente par suite, à cause ou en raison de la tenue et de l'organisation de la compétition, et de renoncer à toute réclamation contre les officiels, l'association, la section, Patinage Canada et l'équipe bénévole ou leurs représentants; leur inscription n'étant acceptée qu'à cette condition.

AUTRES RENSEIGNEMENTS

Politique sur les appareils-photo et les caméras

La photographie au flash est interdite. Patinage Canada vous demande de ne pas utiliser d'appareils photo, de caméras ou d'équipement vidéo durant les compétitions organisées par Patinage Canada afin d'assurer la sécurité des concurrents.

VIDÉO

Les commandes vidéo seront prises directement sur le site de la compétition. HFT Communications sera présent.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES BILLETS D'ADMISSION

ENTRÉE :	12 ans et plus : 10 \$ par jour	PASSEPORT :	30 \$ pour tous les événements
	6 à 11 ans : 5 \$ par jour		25 \$ pour trois jours
	5 ans et moins : gratuit		

Lors de l'accréditation, seule la concurrente recevra un laissez-passer pour le week-end. Si la patineuse perd son laissez-passer, elle devra s'en procurer un autre au coût de 15 \$.

Les entraîneurs certifiés selon les exigences et membres de Patinage Canada seront admis gratuitement sur présentation de la carte photo (obligatoire). Ils doivent l'avoir autour du cou en tout temps.

CETTE ANNONCE PEUT FAIRE L'OBJET DE MODIFICATIONS.

Tout règlement ou communication que l'ISU a publié durant l'été pourrait entraîner des modifications à l'annonce des Championnats de sous-section.